

Adoption de la lettre de cadrage 2017.

Conseil d'administration du 28 septembre 2016

Délibération 2016/09/CA-097

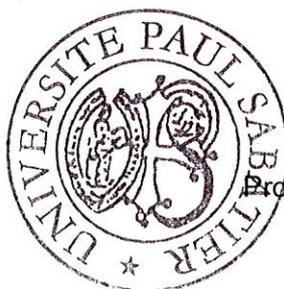
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent la lettre de cadrage 2017 (document joint).

Toulouse, le 28 septembre 2016
Le Président,



Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 35

Nombre de voix favorables : 33
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 2
Ne prennent pas part au vote : 0

Toulouse, le 09 septembre 2016,

Messieurs les directeurs de composantes
Mesdames et Messieurs les directeurs de
services communs
Mesdames et Messieurs les directeurs des
services centraux

Objet : Préparation budgétaire 2017

La préparation du budget 2017 se situe dans un contexte financier préoccupant pour notre établissement. En effet :

- Le résultat des exercices 2014 et 2015 est déficitaire. Ces déficits sont principalement dus à une augmentation significative de la masse salariale correspondant aux emplois pérennes de l'université. Depuis 2010, cette masse salariale a évolué sous 3 effets combinés. Tout d'abord, pour 61% environ, sous l'effet de charges qui ont augmenté ou de mesures d'évolution d'emplois ou de salaires qui ont été compensées dans la dotation pour charge de service public de l'Etat. Ensuite, parce que notre établissement a créé 69 emplois représentant 20% de l'évolution de masse salariale. Enfin, parce que le Glissement Vieillesse Technicité (balance entre les départs en retraite, le renouvellement des emplois et les évolutions salariales des personnels) nous est très défavorable. Le GVT est responsable de 19% de l'évolution salariale et n'a été compensé qu'à hauteur de 1,3 M€ dans la dotation pour charge de service public de l'Etat, ce qui laisse 5,34 M€ à la charge de l'établissement en 2015.
- Une enveloppe d'Allocation pour Retour à l'Emploi non compensée par les cotisations internes qui ne cesse de croître.
- Une dépense sur les salaires des contractuels doctorants qui dépasse la notification ministérielle.
- La capacité d'autofinancement se réduit d'année en année et devient négative dans la présentation du budget initial de 2016. Cette insuffisance d'autofinancement pèse sur la trésorerie qui se réduit au point d'atteindre un seuil alarmant : 25 M€ fin 2015 et 13 M€ (prévisionnel) fin 2016.
- L'exécution de nos dépenses et de nos recettes n'est pas bonne (ce qui explique la différence entre le déficit prévisionnel du budget initial et le déficit réel des années 2014 et 2015).
- Le financement de la maintenance du patrimoine est largement insuffisant au regard de l'état de notre patrimoine. Pour les nouvelles opérations CPER et Toulouse campus, l'Etat impose la budgétisation sur budget établissement des charges d'exploitation et de maintenance à hauteur les ratios validés par le MESR.

- Les enveloppes de fonctionnement sont frappées de gel de crédits de paiements destinés à limiter le déficit prévisionnel de l'université. Ces gels handicapent notre capacité à assumer nos missions dans un contexte d'augmentation des effectifs : +2.300 étudiants entre 2011 et 2015.
- Une mise en réserve obligatoire dans la dotation pour charge de service public de l'Etat qui atteint 1,6 M€ en 2016.
- Des évolutions salariales en 2016 et 2017 (point d'indice et mesures catégorielles) dont la compensation n'est pas connue à ce jour même si elle est annoncée.

De janvier à juillet 2016, une analyse de la situation a été conduite par l'équipe présidentielle et l'équipe administrative. Elle a conduit à la proposition du Pacte de Développement de l'Université qui fixe à la fois des objectifs de maîtrise budgétaire et des priorités dans le développement de l'université. Le budget 2017 constitue la première étape dans le pacte de développement.

Le budget 2017 sera donc marqué par une plus grande maîtrise des dépenses et par une évaluation plus réaliste des recettes.

Le budget sera présenté au Conseil d'Administration du 5 décembre 2016.

Sous l'autorité du Président, le vice-président en charge des finances pilotera la mise en œuvre du dialogue budgétaire politique avec les différentes composantes de l'établissement selon le calendrier qui sera rapidement communiqué. Ce dialogue budgétaire aura pour objectif de partager les évolutions des grandes masses financières, d'examiner les trajectoires en masse salariale ainsi que la budgétisation des opérations pluriannuelles.

A- Les dépenses

Le processus de virement anticipé mis en place pour le budget 2016 a donné des résultats satisfaisants. Pour mémoire, il permet d'ouvrir les crédits dans l'UB qui assurera leur exécution dès l'ouverture du budget. Il sera reconduit et développé dans le cadre du budget 2017 selon les mêmes modalités.

1. Enveloppes de fonctionnement (hors Opérations Pluriannuelles)

Ces enveloppes constituent la ligne d'équilibre du budget des différentes Unités Budgétaires. L'UB RH (Ressources Humaines) et les UB concourant aux dépenses de patrimoine au sens large (investissement et fonctionnement) sont détaillées aux paragraphes suivant.

Ces enveloppes sont allouées sur la base de référence des années précédentes. La ventilation de base n'est pas revue à ce stade entre les différentes UB. Une ventilation différente ne pourra être mise en œuvre que dans le cadre d'une réflexion collective sur le modèle d'allocation des moyens, qui intégrera nécessairement des périmètres communs à toutes les composantes.

L'enveloppe globale est la cible constituée dans le Pacte de Développement de l'Université, soit 31,7 M€ incluant l'UB Patrimoine mais hors UB RH.

Pour l'année 2017, comme pour 2016, compte-tenu des mesures d'économies à réaliser, qui resteront limitées sur la masse salariale, l'enveloppe attribuée sera diminuée de 2,4 M€ qui constitueront la mise en

réserve des crédits de paiements sur l'enveloppe de fonctionnement. Cette mise en réserve regroupe l'ensemble des économies qui ont été précédemment votée par le CA : économies (CA septembre 2015) et gel de CP (CA février 2016). Cette mise en réserve globale ne flèche pas les postes d'économies. Il revient donc à chaque composante de dimensionner ses différents postes de dépenses de façon à réaliser les économies nécessaires. Ainsi que l'a recommandé la CFVU, une attention particulière doit être portée au dimensionnement de l'offre de formation mise en œuvre. L'enveloppe de vacances, cours complémentaires ou heures référentiel devra être strictement contrôlée.

Le tableau en annexe 1 détaille la ventilation des enveloppes par Unité Budgétaire.

2. Ressources humaines

Les crédits de paiement ouverts dans l'UB RH (UB110) s'élèvent à 261 507 547 €. Ils sont répartis en 5 enveloppes distinctes :

- L'enveloppe affectée à la répartition des emplois pérennes de l'université. Cette masse salariale est évaluée en prenant en compte les évolutions salariales (évolution du point d'indice et mesures catégorielles), une évolution de la masse salariale liée au GVT, les mesures prises sur les emplois d'ATER ainsi qu'une économie de 2,2 M€ correspondant pour 1/3 d'année à l'économie de masse salariale ciblée à 6,5 M€ en année pleine. Cette enveloppe s'élève à 244 365 034 €.
- L'enveloppe correspondant à d'autres masses salariales¹ qui est dimensionnée au niveau du budget initial de 2016, soit 406 000 €.
- L'enveloppe de masse salariale des Contractuels Doctorants qui est évaluée à 12 543 846 €, soit un écart de 1 089 914 € par rapport à la notification de référence en date du 1^{er} septembre 2016 (11 453 932 M€). Pour 2016-2017, cette enveloppe contient également la rémunération des services d'enseignement (avenants doctoraux) pour un montant de 1 082 854 €. A partir de septembre 2017, l'intégralité des services d'enseignement confiée aux doctorants recrutés en 2016 et 2017 dans le cadre du nouveau décret sera prise en charge par les composantes bénéficiant de leurs services.
- L'enveloppe d'Allocation Retour à l'Emploi (ARE) qui est évaluée à 2 660 000 € sur la base d'une exécution constatée au 31/08/2016 de 1 758 789 €.
- L'enveloppe de fonctionnement² qui est dimensionnée au niveau du budget initial de 2016, soit 1 532 667 €.

La ligne d'équilibre représente la contribution de l'université (dont la dotation pour charge de service public de l'Etat). Le montant des ressources propres³ sera évalué lors du dialogue budgétaire.

La contribution des autres UB au Groupe Expert Métiers (GEM) et à l'ARE sera réalisée par le processus des virements anticipés qui diminueront les crédits ouverts dans les UB contributrices.

Le GEM :

Depuis sa création en septembre 2015, le GEM a démontré sa capacité à répondre à des problématiques de charges de travail urgentes et importantes pour de nombreuses structures sur les métiers de la scolarité, des finances et de l'administratif. Un renfort de GEM est nécessaire afin de répondre aux sollicitations de plus en

¹ FIPHFP, Compensations internes, Capital décès, Indemnités de formateurs, Jury de concours

² Formation continue des personnels, Prestations échanges de services, Prestation TG, Frais de mission invités, Organisation des concours, Accidents de service, Visites médicales, Gratifications de stage, aménagements Handicap

³ Conventions de mise à disposition, Chaires mixtes

plus nombreuses. Le budget du GEM pour 2017 sera de 300 k€ (pour mémoire 200 k€ en 2016). Les contributions des UB seront proportionnellement augmentées pour le budget 2017.

Les contractuels :

Conformément à la Charte des contractuels de notre établissement, les recruteurs doivent veiller à ce que le recrutement de l'agent contractuel pour une période déterminée soit une période valorisante pour la suite de sa carrière. Une attention particulière doit être portée pour l'ensemble des contractuels sur les processus d'accompagnement en fin de contrat (préparation à des concours, accompagnement dans la recherche d'un nouvel emploi, etc...). Cet engagement fort pour le parcours professionnel de nos personnels contractuels nous permettra aussi de mieux maîtriser nos dépenses d'ARE.

Par ailleurs, il est rappelé que les emplois contractuels sur ressources propres doivent faire l'objet aussi d'autorisations de recrutement de la DRH. Pour ces emplois, il est notamment demandé de garantir la masse salariale couvrant la totalité de la durée du contrat incluant les éventuelles évolutions salariales.

L'enveloppe totale de masse salariale de l'université sera élaborée en fin de processus budgétaire par la consolidation des crédits dédiés aux dépenses de masse salariale de l'ensemble des UB.

3. Gestion des campus

Les dépenses afférentes à la gestion des campus sont retracées dans les UB des composantes (composantes Santé, IUT et OMP), l'UB patrimoine (dépenses liées à l'immobilier : campus Rangueil, Auzeville, Montaudran et 36 ponts) et l'UB 101 (notamment d'entretien de locaux et de gardiennage pour le campus Rangueil).

Les composantes Santé, IUT et OMP doivent prévoir leurs charges de fluides, contrats de maintenance, maintenance de niveau 3 et 4, espaces verts.

Pour l'UB Patrimoine, l'allocation des moyens pour 2017 de 5 867 568 €. Le budget prévisionnel global est estimé sur la base du BI 2016 à 6 357 798 (dotation + revenu des contrats et recettes propres) et réparti au sein de 2 Centres Financiers (CF) :

- CF viabilisation et entretien courant : 4 911 284 euros (évaluation base 2016)
- CF Opérations immobilières. Sont retracés les travaux de maintenance et de sécurité ; cette enveloppe de maintenance est à répartir entre les sites Rangueil, Santé, IUT, OMP et permet également de conduire des opérations transversales comme l'AD'AP, la mise en sécurité des ascenseurs, SPSI. : 1 446 514 euros (évaluation base 2016)

Il est à noter que les ressources propres sur UB 100 ne sont pas significatives (la redevance pour les distributeurs automatiques) et ne peuvent constituer une marge de manœuvre.

La prévision budgétaire pour les dépenses de fluides se base sur les prévisions du SGE pour les campus raccordés à ce service.

Dans l'UB 101, sont inscrites les dépenses de nettoyage et de gardiennage pour le campus Rangueil. Pour 2015, les dépenses de nettoyage représentaient près de 881 k€ et le gardiennage près de 770 k€.

4. Opérations pluriannuelles

La Cour des Comptes et l'IGAENR ont appelé notre attention sur ces opérations pluriannuelles et sur la qualification des PPI gérés en dehors de l'UB Patrimoine. Il s'agit de définir avec précision, les opérations pluriannuelles conformément à la réglementation, de veiller à la cohérence globale des opérations pluriannuelles d'investissement, d'améliorer les taux d'exécution et de fiabiliser la programmation des CP.

4.1 Opérations pluriannuelles de recherche

La budgétisation des contrats de recherche représente un enjeu fort pour l'université. En effet, Le nombre des contrats de recherche suivis en opérations pluriannuelles (environ 1200 contrats) est très important et leur taux d'exécution est de 50% en moyenne. A ceci s'ajoute une difficulté d'évaluation des AE et CP qui sont réalisés au cours de l'année budgétaire.

La mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la GBCP (Gestion budgétaire et comptable publique) permettra d'apporter une souplesse réelle à cette gestion. Aussi, la budgétisation des contrats sur l'année 2017 a pour objectif d'approcher au plus près, le taux d'exécution réel dans le respect des engagements contractuels pris par l'Etablissement.

Pour l'année 2017, l'ensemble des crédits de paiement qui seront ouverts dans l'ensemble des contrats sera donc limité au taux d'exécution constaté les années antérieures. L'ouverture des nouveaux contrats, à compter du 1^{er} janvier 2017 se fera sur la base des prévisions remontées par les laboratoires et évaluées de manière sincère et fiable sur l'ensemble des années du contrat. La cible de crédits ouverts devrait avoisiner 25 M€.

Dans tous les cas, les autorisations de dépenses ainsi que les techniques de reprogrammation des opérations pluriannuelles introduites par la nouvelle Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP) permettront de garantir aux usagers la meilleure fluidité dans les dépenses qu'ils ont à réaliser. La DSL assurera le développement et la généralisation du dialogue de gestion qui permettra d'atteindre ces objectifs.

4.2 Opérations pluriannuelles hors recherche

Ces opérations feront l'objet d'une attention particulière dans le cadre du dialogue budgétaire politique mis en place pour chaque UB portant des opérations pluriannuelles hors recherche avec le vice-président chargé des finances, le vice-président chargé du patrimoine, la direction du pilotage et des finances et la direction du patrimoine.

Ce dialogue visera à optimiser la programmation des crédits de paiement pour 2017 et pourra conduire à reporter des opérations d'investissement sur les années suivantes de façon à préserver notre fonds de roulement au cours de cette année 2017 qui demeurera tendue.

4.2.1 Opérations pluriannuelles immobilières

Les opérations pluriannuelles immobilières gérées dans l'UB Patrimoine répondent aux priorités immobilières inscrites dans le SPSI (notamment sécurité, accessibilité).

Le dialogue avec les composantes permettra de conduire la réflexion pour l'actualisation du SPSI et de s'assurer que les opérations pluriannuelles immobilières répondent bien à la stratégie immobilière de l'établissement.

La programmation des CP devra être faite en fonction de l'avancement de chaque opération (phase études, travaux...). Cette programmation prendra en compte de manière prévisionnelles en collaboration avec les conducteurs d'opérations les contraintes et les risques inhérents aux opérations (suivi de chantier, planning de travail des équipes opérationnelles) et fera l'objet de reprogrammation en cours d'exercice selon l'avancement des opérations.

Dans le cadre de la programmation des CP, certaines opérations pourront être retardées en fonction des priorités de l'établissement et des obligations réglementaires et contractuelles.

4.2.2 Autres opérations pluriannuelles (ex : projets internationaux et formation continue)

Ces opérations pluriannuelles peuvent comprendre des dépenses de fonctionnement, masse salariale et équipements pédagogiques et scientifiques.

Les principes généraux de la GBCP s'appliquent pour la programmation des CP. Il faudra là encore veiller à programmer les CP strictement nécessaires en fonction de l'avancement de chaque projet.

B- Les recettes

Elles sont constituées par :

- La dotation pour charge de service public de l'Etat (281 156 969 € dans la notification de septembre 2016). En l'absence de notification pour 2017, la dotation sera évaluée sur cette base augmentée de l'impact financier sur notre établissement des mesures décidées par l'Etat (évolution du point d'indice et mesures catégorielles en 2016 et 2017). Conformément aux recommandations de la CPU, la dotation sera également augmentée du GVT (2016 et 2017) et des autres charges non compensées.
- Les ressources propres de l'établissement. Pour ce qui concerne ces ressources, elles seront évaluées par chaque UB au plus proche de la réalité de l'exécution qui en sera faite. Plus particulièrement, pour les recettes correspondant aux contrats de recherche, elles feront l'objet d'une évaluation fine de façon, si cela est possible, à améliorer la prévision. Cette évaluation sera conduite par la DSL et la DFP.

La construction de notre budget 2017 s'inscrit dans le cadre du retour à l'équilibre nécessaire mais aussi dans la volonté de dialogue et de construction de solutions concertées dans la gestion des ressources de notre établissement au services de nos missions de service public d'enseignement et de recherche. Elle vise notamment par la recherche de l'efficience et de la précision de nos prévisions, et donc d'ouverture de nos crédits, à créer des conditions d'exécution et de maîtrise budgétaire propres à dégager le plus tôt possible les marges de manœuvre nécessaire au développement de l'université.

Le Président



Professeur Jean-Pierre VINEL



Annexe 1 : Répartition des enveloppes de fonctionnement

CABINET DU PRÉSIDENT

SERVICE OU COMPOSANTE	UB	DOTATION DE REFERENCE	GEL GP	REGUL COMPENSATION BOURSIERS BASEZINIS 2016	TOTAL ENVELOPPE 2017 DISPONIBLE (MESR)	CREDITS MINISTERE ACTION SOCIALE	TOTAL ENVELOPPE 2017 DISPONIBLE (MESR) ACTION SOCIALE
SHN	N2_010	7 000,00 €	- €	- €	7 000,00 €		7 000,00 €
F2SMH	N2_012	530 081,00 €	-	31 164,00 €	519 303,00 €		519 303,00 €
IUT TOULOUSE	N2_013	5 834 630,00 €	-	12 109,00 €	5 818 834,00 €		5 818 834,00 €
IUT TARBES	N2_016	1 570 279,00 €	-	12 427,00 €	1 530 463,00 €		1 530 463,00 €
FACULTE CHIRURGIE DENTAIRE	N2_017	235 084,00 €	-	-1 867,00 €	209 957,00 €		209 957,00 €
FACULTE MEDECINE PURPAN	N2_018	429 826,00 €	-	10 600,00 €	385 914,00 €		385 914,00 €
FACULTE MEDECINE RANGUEIL	N2_019	1 168 880,00 €	-	-14 752,00 €	1 005 823,00 €		1 005 823,00 €
FACULTE SC. PHARMACEUTIQUES	N2_020	288 201,00 €	-	19 107,00 €	278 023,00 €		278 023,00 €
OMP	N2_021	623 983,00 €	-	-7 229,00 €	593 766,00 €		593 766,00 €
FSI	N2_035	1 935 601,00 €	-	144 067,00 €	1 834 306,00 €		1 834 306,00 €
PATRIMOINE	N2_100	5 867 568,00 €	-	- €	5 867 568,00 €		5 867 568,00 €
SERVICE. GENERAL . ADM **	N2_101	3 780 023,00 €	-	42 315,00 €	3 495 953,00 €		3 495 953,00 €
S.C.A.S	N2_102	520 000,00 €	-	- €	520 000,00 €	99 200,00 €	619 200,00 €
SCUAPS	N2_104	157 653,00 €	-	- €	157 653,00 €		157 653,00 €
SCUJO	N2_105	353 532,00 €	-	-10 117,00 €	311 241,00 €		311 241,00 €
MULTIACCUEIL PETITE ENFANCE	N2_109	110 000,00 €	-	20 000,00 €	90 000,00 €		90 000,00 €
RECHERCHE	N2_111	6 973 512,00 €	-	-281 826,00 €	5 795 432,00 €		5 795 432,00 €
SCECCP	N2_112	25 200,00 €	-	- €	25 200,00 €		25 200,00 €
SERV.COM. DE DOCUMENTATION	N2_150	801 931,00 €	-	189 956,00 €	662 710,00 €		662 710,00 €
MFCA	N2_195	0,00 €	-	- €	0,00 €		0,00 €
SIREMIP	N2_904	0,00 €	-	- €	0,00 €		0,00 €
SIUAPS	N2_905	252 425,00 €	-	- €	252 425,00 €		252 425,00 €
S I M P P S	N2_906	180 908,00 €	-	-6 733,00 €	152 758,00 €		152 758,00 €
Provision charge d'enseignement	N1_UPS	82 067,00 €	-	- €	82 067,00 €		82 067,00 €
TOTAL		31 728 384,00 €	-2 368 988,00 €	0,00 €	29 359 396,00 €	99 200,00 €	29 458 596,00 €